

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 janvier 2016

Convocation du 30 décembre 2015

Publication du 04 mars 2016

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Fabrice VIEL, Eve MONCOLIN, Lucile ECOFFET, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Sophie LEVITTE (procuration à Fabrice VIEL), Christophe BRILLIARD (procuration à Yann LAINE).

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 04 janvier 2016 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la validation des travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, concernant les WC du restaurant « Nos Provinces » dont la Mairie est propriétaire des murs. Les membres du conseil acceptent cet ajout.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Arbre rue de Fontaine Rouge

Le courrier précisant les conditions et modalités d'enlèvement de l'arbre gênant l'accès à une propriété de la rue de Fontaine Rouge a été adressé aux propriétaires concernés. Il n'y a encore pas de suite à ce jour.

Travaux RD 996

Les travaux de création de places de parking devant le Château et au cimetière sur la RD 996 sont pratiquement terminés.

Des arbres ont été plantés lesquels respectent l'enracinement maximum souhaité par France Télécom.

II. Décision budgétaire portes de garage

Dans le cadre de la construction de l'atelier municipal, il était prévu la pose de 2 portes de garage basculantes. Un devis a été demandé à l'entreprise titulaire du lot concerné pour la fourniture et pose de 2 portes sectionnelles motorisées, ainsi qu'à l'entreprise titulaire du marché d'électricité pour alimenter ces moteurs.

La plus-value engendrée par cette demande pour les portes serait de : 3 647,38 €T.T.C.

Après débat, le conseil estime que si le fait de mettre des portes sectionnelles est judicieux, la motorisation ne semble pas nécessaire dans un premier temps au vu du nombre de manipulations journalières.

Le conseil vote à l'unanimité une somme de 4 000 €H.T. pour 2 portes sectionnelles, ce qui ramène la plus-value à 1 096,26 €H.T. soit 1 315,51 €T.T.C. et demande le coût d'une motorisation en option.

Le devis d'apport électrique pour les portes de garage est accepté par les membres du conseil pour un montant de : 166,50 €T.T.C.

Le montant des dépenses supplémentaires acceptées est donc estimé à 1 482,01 €T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise l'engagement et le mandatement de ces dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.

III. Rachat de terrains à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais * Délibération n° 2016-1

Monsieur le Maire retrace les conditions qui en 2010 avaient permis à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD) d'acheter des terrains situés sur Saulon-la-Rue en lieu et place de la commune.

Un projet d'aménagement de micro-crèche, RAM était à l'étude et plutôt que d'acheter ces terrains pour les revendre ensuite à la CCSD, la commune s'était désistée tout en engageant une procédure de révision du PLU, aux frais de la commune de Saulon-la-Rue, afin de permettre cette implantation.

Ce projet communautaire a été depuis abandonné au profit d'une solution moins onéreuse, laquelle donne toute satisfaction à ce jour.

Aujourd'hui, la commune dispose d'une zone aménageable pour laquelle elle n'est pas propriétaire du foncier. Comme ces terrains ne présentent aucun intérêt majeur pour la CCSD, Monsieur le Maire demande au conseil de prendre une délibération dans le but de proposer à la CCSD de lui racheter ces terrains pour maîtriser son développement sur cette zone, en estimant cet achat à environ 60 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'idée de racheter à la CCSD les parcelles AB 77 et AB 78 d'une contenance respective de 19 ares 05 centiares et 25 ares 01 centiare soit 44 ares 06 centiares,
- **DONNE** mandat au Maire pour entamer les démarches auprès de la CCSD,
- **S'ENGAGE** à un rachat éventuel sur la base de l'estimation pour la fin de l'année 2016.

IV. Calendrier des prochaines réunions

Il est établi le calendrier suivant sous réserve de modification ultérieure :

Conseils municipaux : les 01 février, 21 mars (vote du budget et du compte administratif), 25 avril, 06 juin, 04 juillet, 05 septembre, 03 octobre, 07 novembre et 05 décembre 2016.

Réunions de travail préparatoire au vote du budget de la commission finances étendue aux membres du conseil les 08 février et 07 mars.

V. Mise aux normes PMR des sanitaires du restaurant « Nos Provinces » * Délibération n° 2016-2

Monsieur le Maire présente le devis de la société « A l'Eau Services » concernant la mise aux normes PMR (accessibilité des personnes à mobilité réduite) du restaurant « Nos Provinces ».

Le devis s'élève à 7 844,40 €T.T.C. L'entreprise JG Renov avait établi un devis de mise aux normes d'un montant de 17 902,52 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société « A l'Eau Services »,
- **DONNE** mandat au Maire pour signer tous documents concernant cette mise aux normes PMR,
- **S'ENGAGE** à effectuer les travaux au moment de la revente du fonds de commerce pendant la période transitoire de changement de propriétaire.

Le Conseil Municipal autorise l'engagement et le mandatement de ces dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.

VI. Compte rendu des réunions

 Réunion du SIVOS du collège de Gevrey-Chambertin

Pascale REMONDINI fait état d'une réunion du SIVOS concernant le gymnase du collège de Brochon. Après avoir voté une décision budgétaire modificative, les membres du SIVOS ont évoqué le devenir du SIVOS. Différentes possibilités pourraient être envisagées en raison de l'application de la loi NOTRe, selon que la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin fusionne ou pas avec celle du pays de Nuits-Saint-Georges et la CCSD : faut-il céder le gymnase au Conseil départemental ? Mais que deviennent les emprunts souscrits pour les aménagements et l'agrandissement du gymnase et à charge des communes ?

Il a été évoqué l'existence d'une parcelle de voirie, devant l'entrée du collège, qui se trouve appartenir au SIVOS. Le SIVOS est aussi propriétaire du collège : il va donc falloir engager le processus de rétrocession du collège au Conseil Départemental.

La route d'accès depuis le rond-point de l'avenue de la Gare jusqu'au croisement de la route de la déchèterie vers l'entrée du SUPER U a été ré-ouverte dans les 2 sens par la commune de Brochon.

Il y a un problème de stationnement pour les bus car ils sont 8 pour 3 places.

Enfin le propriétaire d'un terrain jouxtant le gymnase, terrain qui doit faire l'objet d'une réhabilitation, veut rouvrir les négociations de vente avec le SIVOS.

Suite à une doléance d'un professeur qui se plaint de nuisances sonores, un test de bruit sera réalisé au dojo avant la fin de l'année scolaire.

Conseil communautaire

Une révision du prix de la redevance des ordures ménagères a été validée par le conseil. Les documents seront distribués dans les boîtes aux lettres dans les prochains jours.

Les délégués communautaires ont voté, par 15 voix pour et 12 contre, la proposition du Préfet concernant la possibilité de fusion des 3 Communautés de Communes.

SICECO

Pascale REMONDINI demande à ce que soit étudiée la possibilité de mettre des prises d'illumination de Noël sur les lampadaires qui vont être installés devant la nouvelle Mairie. Cette demande sera transmise au SICECO, à défaut d'être incluse dans le projet de la Mairie.

Monsieur Philippe RUPIN signale que Monsieur FROMHEIM est remplacé par Monsieur MAITRE en tant qu'interlocuteur privilégié pour la commune au SICECO.

InterCLE de la Vouge * Délibération n°2016-3

Suite au rapport sur la protection de la nappe de Dijon Sud, l'InterCLE Vouge/Ouche demande un engagement formel de la commune sur la base de l'estimatif des frais d'études pour la réhabilitation des anciennes décharges situées sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** mandat au Maire pour signer tous documents concernant cette étude,
- **S'ENGAGE** à mandater les sommes correspondantes (estimation de 4 000 €T.T.C. correspondant à 20 % du montant total) le moment venu, puisque l'étude se déroulera sur la période 2016-2018.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a adressé un courrier à l'InterCLE pour l'informer de l'existence d'une ancienne décharge sur un terrain privé de la commune.

Inauguration des nouveaux locaux

La date pour l'inauguration de la nouvelle Mairie, de la salle de rencontre et de loisirs et de l'atelier municipal est arrêtée au samedi 8 octobre 2016. Monsieur le Maire se charge de prévenir très en amont toutes les personnalités concernées.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : 1er février 2016.